0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :1
Année scolaire : 2021-2022

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Actes relatifs à l'organisation du service des personnels, mise en place des emplois du temps et répartition des enseignements.
Décisions relatives à l'inscription des élèves, à leur orientation, à leur répartition dans les classes et aux options choisies.
Décisions relatives à la discipline des élèves (en matières d'exclusion uniquement celles portant exclusion temporaire inférieure à huit jours inclus).

A

Nom :MERCIER

Prénom :Caroline

Qualité :PERDIR

Fonction :Principale adjointe

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:28:06

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Cartes de cantine : les membres du CA approuvent le tarif de remplacement des cartes de cantines comme suit : du n°1 à 60 = 4.10 € (prix d'achat des cartes de 2015) et du n°61 à 360 = 2.30 € (prix d'achat des cartes de 2020).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:28:08

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021
Numéro de la DBM : 10
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 5

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

approuve la DBM 10 pour un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 3 641 € pour l'achat de matériel de technologie, pour un complément pour l'achat d'un copieur pour les enseignants, du matériel de restauration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:01

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20212022_3_0830019V_211104151610

0060087M
ACADEMIE DE NICE
RECTORAT ACADEMIE DE NICE
53 AVENUE CAP DE CROIX
06001 NICE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE MARIE MAURON-0830019V

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 3

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Malaussena
Prénom : Elodie
Signé le: 04/11/2021 15:16:10

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BICT_20212022_3_0830019V_211104075932

083007XB
ACADEMIE DE NICE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR
1 BOULEVARD FOCH
83076 DRAGUIGNAN

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE MARIE MAURON-0830019V

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 3

Année scolaire : 2021-2022

Par délégation du Président du Conseil départemental

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Romeo
Prénom : Gilles
Signé le: 04/11/2021 07:59:32

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif des carnets de correspondance : les membres du CA approuvent le tarif de remplacement des carnets de correspondance à 2.80 € (prix d'achat du carnet).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:18

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte-rendu du CA du 1er Juillet 2021

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le compte-rendu du CA du 1er Juillet 2021.

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

PV du CA du 1er Juillet 2021 approuvé à l'unanimité de ses membres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:21

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Règlement intérieur du CA adopté à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:24

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif des dégradations de matériel : les membres du CA approuvent le tarif des dégradations de matériel : prix coûtant selon la facture de réparation ou de rachat.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:26

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BIA, partenariat avec l'Ecole de Pilotage : l'autorisation de signer la convention de partenariat avec l'Ecole de Pilotage, dans le cadre du BIA, donnée à Mme la Principale, est approuvée à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:29

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20212022_8_0830019V_211104151620

0060087M
ACADEMIE DE NICE
RECTORAT ACADEMIE DE NICE
53 AVENUE CAP DE CROIX
06001 NICE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés BIA, partenariat ave

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE MARIE MAURON-0830019V

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 8

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Malaussena
Prénom : Elodie
Signé le: 04/11/2021 15:16:20

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ORDRE DU JOUR

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié du CA du 21 Octobre 2021.

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ordre du jour du CA du 21 Octobre 2021 présenté aux membres du CA. Deux questions diverses de l'APMM sont ajoutées. L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:32

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Dégradations manuels scolaires : les membres du CA approuvent le tarif des dégradations et pertes de manuels scolaires pour l'année scolaire 2021.2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:35

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif des clés perdues : les membres du CA approuvent le tarif des clés perdues pour l'année scolaire 2021.2022 : 46 € pour les clés des salles de classe, 20 € pour les clés magnétiques du portail.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:37

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif des photocopies : les membres du CA approuvent le tarif des photocopies faites aux parents d'élèves (pièces administratives pour dossiers...) au tarif de 0.10 € la copie en noir et blanc et 0.20 € la copie couleur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:40

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif d'un vol dans le cadre du Brevet d'Initiation à l'Aviation : le vol coûtant 50 €, 30 € seraient à la charge des familles et 20 € pris sur la subvention APC du Département.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:43

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Non création de la commission permanente

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration ne créée pas de Commission Permanente pour l'année scolaire 2021.2022

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Commission Permanente non créée pour l'année scolaire 2021.2022 à la demande des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 22/10/2021 16:29:45

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.